

## Déclaration liminaire au CTR du 28 janvier

Paris, le 28 janvier 2016

### **Une journée de grève une fois de plus très significativement suivie dans un contexte difficile**

Ce CTR se tient après une journée de grève le 26 janvier. Dans un contexte à l'évidence très difficile et défavorable à toute mobilisation, la mobilisation a une fois de plus été très significative. Cette grève a ainsi démontré qu'une fois de plus, la DGFIP apparaît comme le secteur le plus mobilisé de la fonction publique. Soyons lucides : un agent sur quatre systématiquement en grève dans le contexte actuel, c'est important, et ce d'autant plus que les motivations profondes de cette action sont très largement partagées par les agents de toute catégorie.

Les raisons du mécontentement, et les revendications portées lors de cette journée de grève, sont connues. Au reste, CTR après CTR, le syndicat Solidaires Finances Publiques n'a de cesse d'alerter la DG et les pouvoirs publics de la dégradation de la situation de la DGFIP et du rôle qu'elle exerce. Ce CTR ne dérogera évidemment pas à cette malheureuse habitude, tant la dégradation que nous dénonçons ne cesse elle-même de s'amplifier et de s'accélérer. Lors du CTR du 28 septembre dernier, nous dressions ainsi le panorama des dangers qui pesaient sur la DGFIP : empilement des restructurations, impact de la réforme territoriale, mise en place de la retenue à la source, suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat... Sommes nous condamnés à nous répéter, tant ce que nous disons est la stricte retranscription de la réalité, et ce sans être entendu ?

Personne ne peut le nier, la dégradation se poursuit, elle s'amplifie. Mais le gouvernement s'enferme dans le choix délibéré d'ignorer la DGFIP : comment analyser l'absence (totalement incompréhensible) de mesures visant à renforcer certains services de la DGFIP dans la lutte contre le financement du terrorisme ? Depuis la création de la DGFIP, les gouvernements persistent à affaiblir la DGFIP et ne tirent aucune leçon des événements touchant aux finances publiques :

- les affaires de fraude fiscale se multiplient mais la sphère du contrôle fiscal est frappée, quoiqu'en disent les pouvoirs publics, par les suppressions d'emplois,
- l'accueil se maintient à des niveaux records, mais l'improvisation fiscale et les choix budgétaires mettent la DGFIP en danger,
- les collectivités locales sont sous tension mais on organise le repli du service public,
- etc.

Au-delà du constat, largement connu, qu'il s'agisse de baisse des moyens humains et budgétaires, de conditions de vie au travail, de reconnaissance des agents et de reconnaissance de leurs qualifications, la situation actuelle voit d'autres périls venir alourdir le passif.

Il en va ainsi des restructurations dont les fondements et les conditions d'application doivent être dénoncés avec la plus grande fermeté.

- Les fondements ? Ce sont tout à la fois les conséquences de la rigueur budgétaire que la DGFIP subit plus durement que la plupart des autres administrations, la volonté désormais manifeste de punir, pour ne pas dire humilier, les agents de « Bercy » (en témoignent certaines décisions prises au niveau de la fonction publique et du « climat » anti-Bercy au sein des pouvoirs publics...).
- Les conditions ? Nous les déplorons tous les jours : agents prévenus tardivement que leur poste est supprimé ou que leur service est « restructuré », réduction de la présence territoriale, perte de qualité et d'efficacité des missions... Et ce sans parler du dialogue social qui aura rarement été aussi vidé de son sens par les pouvoirs publics.

Il en va également de l'exercice même du service public : parmi les agents, plus personne ne croît au discours défendant la qualité du service public. De leur côté, les usagers ne sont pas plus nombreux à le croire également...

Pourtant, dans une société de plus en plus dure, de plus en plus inégalitaire et soumise à de multiples contraintes, l'argument du rétablissement des comptes publics ne tient pas ou plutôt, il doit être différemment appréhendé : une DGFIP renforcée serait également synonyme de renforcement de l'action publique, avec tout ce que cela comporte en termes de cohésion sociale, de renforcement du consentement à l'impôt mais aussi d'efficacité budgétaire. Ce sont d'ailleurs les termes du secrétaire d'État au budget dans ses vœux à la DGFIP, qui est au « cœur du réacteur de l'État ». Mais il est vrai que les déclarations sans fait ni preuve n'engagent que ceux qui les croient...

Car si les déclarations se veulent rassurantes, en réalité, c'est l'exact contraire qui est voulu et mis en œuvre. Solidaires Finances Publiques tient pour responsables les pouvoirs publics de cette dernière décennie de la dégradation de notre service public et de la situation sociale de la DGFIP. Au fond, les faits parlent d'eux-mêmes : ils ont agi contre la qualité de l'accueil, le contrôle fiscal, le conseil aux collectivités locales et, au fond, contre les agents et les missions de la DGFIP. Comment l'expliquer autrement, lorsque la preuve est apportée année après année ; de la hausse de la charge de travail, de la nécessité d'assurer à la DGFIP pleinement son rôle et du caractère vital de missions de la DGFIP au sein de notre société ?

Il y a donc urgence à retrouver le chemin de la raison et de la cohérence...

Nous l'avons dit, la DGFIP se distingue par un niveau de mobilisation plus important qu'ailleurs mais également par de nombreuses actions locales. Certains récents exemples tendent d'ailleurs à montrer que ces actions locales, qui portent toutes sur des enjeux nationaux déclinés localement, se poursuivront. Après l'Essonne, Marseille, La Réunion, ce sont désormais les agents de Thiers et bien entendu de Vierzon qui sont mobilisés, notamment sur les questions d'emploi.

Compte tenu des questions portées par les agents de Vierzon, qui ont une résonance nationale, Solidaires Finances Publiques regrette amèrement le refus opposé par la DG à la convocation d'experts de Vierzon. Notre démarche ne visait pas à faire du CTR une courroie de transmission des conflits locaux mais, en l'espèce, de prendre l'exemple concret de Vierzon pour étayer nos analyses et revendications en matière d'emplois. Car la situation est illustrative... Après l'audience de ce matin, une visite du DG sur place est forcément attendue et des annonces concrètes et immédiatement opérationnelles. Nous demandons que le tract intersyndical soit annexé au PV du présent CTR.

### **Un lourd passif et des urgences qui s'accumulent**

- Emplois : nous demandons à annexer au PV du présent CTR notre déclaration liminaire ainsi que notre contribution sur la question des « postes vacants » que l'on peut résumer ainsi. Si l'on parle littéralement de « postes « vacants », alors le TAGERFIP, par ailleurs sans doute imparfait mais qui reste le seul outil disponible, montre clairement un sous-effectif chronique et non « frictionnel » à la DGFIP. La combinaison de la rigueur budgétaire et des outils de la « Lof » prive la DGFIP de la possibilité budgétaire de combler ses postes vacants. Si le gouvernement avait choisi de maintenir la masse budgétaire de l'année dernière, alors il n'y aurait plus de « postes vacants » à la DGFIP et celle-ci pourrait même disposer de marges de manœuvre pour revaloriser les régimes indemnitaires et/ou créer des emplois à hauteur de plusieurs centaines. Et nous parlons bien ici de maintien de la masse budgétaire de 2015 (elle-même en baisse par rapport à 2014) et non de hausse ! Le secrétaire d'État au budget a demandé une expertise sur le sujet. La fiche de la DG ne constitue qu'un premier jet pour un échange lors de ce CTR. D'ores et déjà, nous demandons un GT pour approfondir la question, et ce dans le but de débattre des possibilités de recruter les listes complémentaires des concours ouvertes cette année.
- Rémunération : la baisse du pouvoir d'achat des agents n'est plus à démontrer, toutes les études l'ont confirmée. Cette situation est anormale en soi, elle est d'autant plus injuste que la conscience professionnelle des agents permet aux pouvoirs publics de s'enorgueillir de bons résultats de la DGFIP, que la pression sur les agents est de plus en plus forte et que leur qualification est de moins en moins reconnue. Ajoutons à cela l'impact des écarts de rémunération... La DG connaît notre position : intégrer le budget précédemment alloué à la prime d'intéressement collectif ministérielle au régime indemnitaire des agents, prioritairement ceux des catégories A B et C. Le secrétaire d'État au budget a évoqué dans ses vœux un système « uniforme », c'est-à-dire non modulable et équitable. Nous attendons la réponse. Nous

réaffirmons au passage notre opposition ferme à toute modulation de la rémunération comme le Rifseep le prévoit : là aussi, les pouvoirs publics seraient bien inspirés de prendre en compte la réalité, les attentes, et les critiques de plus en plus nombreuses de la rémunération au mérite dans les services publics...

- Restructurations : chacun connaît les raisons, notamment budgétaires, qui conduisent aux restructurations au sein de la DGFIP ; SIE, SIP, BDV, trésoreries etc, personne n'est épargné... Notre syndicat fait partie de ceux qui les combattent et qui demandent, à tout le moins, un moratoire afin de « calmer le jeu » et de « prendre de la hauteur » sur l'évolution des missions et du service public. En termes de méthode, il est rationnellement inexplicable que les représentants des personnels ne soient pas informés des restructurations décidées et de l'orientation dans laquelle elles s'inscrivent. Ce manque de transparence est également une réalité dans les services : les exemples d'agents prévenus tardivement par mel que leur service est restructuré et/ou que leur poste est supprimé montrent le peu de considération des agents, le manque de maîtrise dans la mise en œuvre des restructurations et, au fond, leur brutalité. Cette précipitation coupable et le manque de transparence sont de la responsabilité de la DG. Il faut y mettre fin.
- Règles de gestion : suite aux 6 fiches transmises tardivement aux organisations syndicales et que toutes ont dénoncées, le secrétaire d'État au budget a parlé « d'assouplissement » sur ce sujet particulièrement important. Il s'agissait clairement d'assouplir les conditions du dialogue social et d'envoyer un signe positif aux agents. La DG a pourtant refusé de poursuivre le dialogue et, ainsi, de revoir son projet ou à tout le moins de décaler leur application alors qu'elle en avait la possibilité. Plus largement, les règles de gestion font partie des droits des agents et de l'histoire de la DGFIP. Nous nous opposerons à toute tentative visant à les remettre en cause, localement et nationalement.
- Conditions de vie au travail : elles souffrent plus que jamais, au point que c'est la perte de sens du travail qui est en jeu ! Pire, alors que la DGFIP pouvait prétendre avoir pris la mesure de leur dégradation, au moins dans l'échange social et la mise en place de certains outils, elles sont aujourd'hui reléguées au rang des chantiers « non prioritaires ». Notre exigence d'un « plan d'urgence » améliorant les conditions de travail est aujourd'hui une urgence dans l'État...
- Dialogue social : tout ceci a des conséquences sur le bien mal nommé « dialogue social »... Nous sommes déjà intervenus pour demander un respect plein et entier des représentants des personnels locaux et nationaux. S'agissant de l'utilité du dialogue social, que certaines décisions et déclarations gouvernementales ont ouvertement mis en cause, personne n'est naïf au point de croire que la DG est responsable de tout, notamment de l'évolution de ses moyens budgétaires, il n'en demeure pas moins que la DG peut, si elle le veut, prendre des mesures et montrer la considération qu'elle a des agents, au-delà des questions de « méthode » qui ne sont évidemment pas neutres. Le veut-elle ? On est en droit de se poser la question au vu de ce que nous venons d'énoncer... A elle de prouver qu'elle veut un dialogue social utile et non une succession de séances sur des décisions arrêtées ! Certes, nous l'avons dit, les niveaux de responsabilités relèvent souvent du gouvernement, mais la DG elle aussi a sa part : à elle d'utiliser toutes les marges de manœuvre, d'envoyer les signaux et de prendre lorsqu'elle le peut les mesures qui s'imposent pour répondre aux attentes des agents qui sont étroitement liés aux besoins du service public.

Monsieur le Directeur général, dans ses vœux aux agents, le secrétaire d'État au budget appelle à une reprise du dialogue social aux conditions que les organisations syndicales veulent. Venir à ce CTR ne constitue pas une « normalisation » du dialogue social : nous venons d'évoquer certains sujets qui attendent plus qu'un discours de la méthode.

Avant de conclure, et toujours dans le même esprit, plusieurs autres points appellent des réponses :

- Suppression de la Délégation interrégionale Centre et de la Dircofi centre : les agents et leurs représentants ont été informés tardivement de cette conséquence de la contestable et contestée « réforme territoriale ». Les conséquences sociales de cette décision ne sont pas minces. Nous demandons que la DG prenne en compte les attentes des agents concernés et les besoins qu'ils expriment. Pour cette raison, Solidaires Finances Publiques estime nécessaire et justifié de

réfléchir à la création d'une structure qui pourrait par exemple prendre la forme d'une « antenne » de la Dircofi. Pour des raisons de proximité et d'organisation pratique du travail, des missions telles que le traitement du contentieux, le pilotage, le soutien technique ou encore la formation pourraient être durablement assurées dans cette structure dont les portes seraient prioritairement ouvertes aux agents de la Dircofi et de la délégation centre. Chaque agent concerné doit en outre être tenu informé de ses droits et garanties en matière d'affectation et de rémunération. Là aussi, une information claire et un différé de l'application des décisions afin de laisser le temps de la discussion sur une alternative sont une nécessité qui relève de la responsabilité de la DG.

- Nous interpellons par ailleurs la DG une nouvelle fois sur les ZUS : l'administration a été condamné dans le jugement du TA de Besançon du 29/09/2015. 8000 agents environ sont concernés : la nécessité régulièrement rappelée par Solidaires Finances Publiques (cf notre courrier au DG de février 2013) de régulariser tous les dossiers sur toute la période et pas seulement depuis 2011 constitue une autre urgence. La DG doit informer le plus rapidement possible les agents concernés de l'avancement du traitement de leur dossier.
- France Domaine : la décision du Conseil des Ministres est importante, elle mérite à aussi une information des agents et de leurs représentants sur le devenir et l'évolution des missions de cette nouvelle Direction d'administration centrale.